



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Harcèlement militant et asphyxie financière : vers une censure des médias

Question écrite n° 11199

Texte de la question

M. Julien Odoul interroge Mme la ministre de la culture sur les atteintes croissantes à la liberté d'expression et au pluralisme médiatique, incarnées par les méthodes de harcèlement économique employées notamment par le collectif *Sleeping Giants* contre certains médias indépendants. Depuis plusieurs années, ce collectif mène des campagnes de pression sur les entreprises pour les contraindre à retirer leurs encarts publicitaires de titres jugés idéologiquement « non conformes ». Cette stratégie d'intimidation vise à harceler et à étrangler financièrement les médias visés, non pour des raisons déontologiques, mais en raison de leurs lignes éditoriales conservatrices, patriotes ou critiques envers la mouvance islamo-gauchiste. Dernière cible en date : le média *Frontières*, dont la rédaction a été attaquée pour ses choix éditoriaux. Sous la pression des campagnes coordonnées de *Sleeping Giants*, relayées et amplifiées par certains députés de La France insoumise, l'entreprise Leroy Merlin a cédé, annonçant publiquement le retrait de ses encarts publicitaires. D'autres entreprises sont à l'heure actuelle ciblées. C'est notamment le cas, selon les informations de *Frontières*, d'un grand groupe de distribution qui, en interne, évoque un « *bad buzz* » alimenté par plusieurs centaines de messages en quelques heures, preuve d'un harcèlement méthodique et organisé, dont un *tweet* d'un député de La France insoumise. Ces messages reprennent le vocabulaire militant de l'extrême gauche, accusant le média d'« islamophobie », un concept idéologique sans fondement juridique utilisé *ad nauseam* par les Frères musulmans pour condamner *a priori* toute critique de l'islam politique. À cela s'ajoutent d'autres accusations plus graves, « raciste », « xénophobie », qui relèveraient, elles, du droit pénal, si elles étaient fondées. Or, à ce jour, le média *Frontières* n'a jamais fait l'objet de la moindre poursuite, ni *a fortiori* de condamnation. Ces allégations s'apparentent donc bien davantage à de la diffamation militante qu'à un constat juridique. Cette dérive, qui mêle activisme numérique, pression économique et relais politiques, illustre une volonté d'imposer une hégémonie idéologique par l'intimidation et la peur. Les médias jugés non conformes aux codes de la gauche radicale sont ciblés, stigmatisés, puis asphyxiés financièrement. Même ceux qui refusent de vivre sous perfusion de subventions publiques sont visés, contraints de se conformer ou de disparaître. Ce climat de menace permanente, encouragé par certains élus de l'extrême gauche LFI, trahit une dérive autoritaire incompatible avec

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE11199>

les principes d'une démocratie pluraliste. Il lui demande si elle entend dénoncer fermement les campagnes de harcèlement commercial orchestrées contre certains médias par des collectifs militants et relayées par des députés de la meute LFI, qui n'hésitent pas à user de leur statut d'élus de la République pour faire pression sur des entreprises privées et les contraindre à censurer toute voix médiatique jugée dissidente. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à ces attaques incompatibles avec le pluralisme démocratique et la liberté de la presse.

Données clés

- Auteur : [M. Julien Odoul](#)
- Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 11199
- Rubrique : Presse et livres
- Ministère interrogé : [Culture](#)
- Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

- Question publiée au JO le : [25 novembre 2025](#), page 9406